

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DDEEES 71 Signature d'une charte de partenariat avec le CROUS de Paris.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de signer une charte de partenariat avec le CROUS de Paris située 39, avenue Georges Bernanos Paris 5e ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT, au nom de la 2e commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec le CROUS de Paris, situé 39, avenue Georges Bernanos Paris 5e, une charte de partenariat, dont le texte est joint à la présente délibération.